



## COMMUNIQUE DE PRESSE

26.11.2008

### « Maisons Médicales »

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2008, les maisons médicales ouvrent leurs portes à Luxembourg :

Dans ces maisons, les médecins généralistes assureront un service de remplacement en dehors des heures de consultations normales, c'est à dire :

- Durant les soirées (de 20h-24 h)
- Durant les nuits (de 24h-07 h)
- Durant les week-ends et les jours fériés (de 08h-07h le lendemain)

Les maisons médicales fonctionneront comme un cabinet de médecine générale :

- Tous les patients souffrant d'un problème de santé qui n'est pas une urgence médicale à proprement parler, bénéficieront ainsi d'une prise-en-charge médicale personnalisée, humaine et confidentielle, comme le fait d'habitude leur médecin traitant de confiance.
- Les policliniques des hôpitaux de garde seront désengorgées et pourront s'occuper prioritairement des soins aux urgences vitales.

Ce nouveau service de permanence médicale permettra aux **patients** :

- de recevoir des soins médicaux 24h/24h
- de bénéficier d'un service médical de proximité de la part d'un médecin traitant de confiance
- de pouvoir choisir un médecin traitant de confiance au cas où ils n'en ont pas encore
- de se rendre à leur maison médicale sans rendez-vous pour y recevoir les soins adéquats
- de recevoir une visite à domicile du médecin traitant de permanence si nécessaire.

NB : Jusqu'à 24 h un médecin sera sur place dans la maison médicale, entre 24 h et 07 du matin, il faudra appeler d'abord le numéro 112 qui régulera les appels et les transmettra au médecin de garde.



Ce nouveau service de permanence permettra aux **médecins** :

- de fournir une couverture adéquate de la population en soins de santé primaires.
- d'effectuer un service de proximité, car les maisons médicales se situent près des hôpitaux de garde dans les trois secteurs, Nord, Centre et Sud.
- de faciliter leur déplacement, car ils bénéficieront d'une voiture avec chauffeur.
- de diminuer leur sentiment d'insécurité, car ils seront accompagnés dans leurs missions par un accompagnateur/chauffeur.
- de voir honorée leur charge supplémentaire de travail par une indemnité de nuit.
- de bénéficier d'une régulation des appels via le 112 durant la nuit.

Pour rendre ces nouvelles dispositions connues du grand public, une campagne d'information a été organisée par la Direction de la Santé, Division de la Médecine Préventive et Sociale : La **conférence de presse** sera suivi d'**annonces de presse** et d'articles de presse, une **affiche** et un **dépliant** seront envoyés à tous les médecins-généralistes, pharmaciens, hôpitaux, administrations communales, à l'administration des PTT et à l'Union des Caisses de maladie.

**Deux spots radios** informeront le public durant la première semaine suivant l'ouverture des nouvelles maisons médicales.

Les maisons médicales ouvrent leurs portes....., parce qu'il n'y a pas d'heure pour tomber malade !

(communiqué par le Ministère de la Santé,  
Direction de la Santé,  
Division de la Médecine Préventive et  
Sociale)



## Les Maisons Médicales

Le nouveau service de remplacement de nuit, des fins de semaine et des jours fériés des médecins-généralistes

### 1. Adresses des Maisons Médicales

- Maison Médicale du Sud: 54, Rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette
- Maison Médicale du Nord: 110, Avenue Lucien Salentiny L-9080 Ettelbrück
- Maison Médicale du Centre: 57, Rue Michel Welter L-2760 Luxembourg

### 2. Horaires

Le service de remplacement fonctionne du lundi au vendredi de 20.00 heures jusqu'à 07.00 heures le lendemain matin.

Le service de remplacement fonctionne pendant les week-ends (samedi + dimanche) et les jours fériés de 08.00 heures du matin jusqu'à 07.00 heures le lendemain matin.

Les Maisons Médicales sont ouvertes en permanence, avec au minimum un médecin sur place entre 20.00/ 24.00 heures (en semaine) et entre 08.00/ 20.00 heures (samedi, dimanche et jours fériés).

A partir de minuit les Maisons Médicales sont fermées mais 1 médecin par secteur sera appelable par la centrale téléphonique du 112.

### 3. Consultations et Visites à domicile

Entre 20.00/24.00 heures (en semaine) et entre 08.00 /20.00 heures (week-ends et jours fériés) la consultation est garantie.

Pendant ces plages horaires il n'y a pas de nécessité pour le patient d'appeler au préalable s'il veut venir en consultation à la Maison Médicale.

Des RDV téléphoniques ne sont pas possibles.

Pour les patients qui pensent nécessiter une visite à domicile ou qui ont besoin d'un conseil médical doivent appeler le 112. Ce dernier régulera les appels et transmettra l'appel si besoin au médecin de garde à la Maison Médicale.

Entre 24.00 et 07.00 du matin, tout patient qui a une demande médicale de médecine générale appellera le 112. Ce dernier régulera les appels et transmettra l'appel si besoin au médecin de garde à la Maison Médicale.

Tout appel transmis par le 112 au médecin de la Maison Médicale sera traité par le médecin de garde dans les meilleurs délais. Chaque Maison Médicale disposera d'une voiture d'intervention pour faire des visites à domicile.



#### 4. Régulation des appels

La régulation des appels se fera par le 112.  
Le patient ne pourra pas appeler directement le médecin de garde à la Maison Médicale.

#### 5. Nombre de médecins

Maison Médicale du Centre (Luxembourg): 3  
Maison Médicale du Nord (Ettelbruck): 2  
Maison Médicale du Sud (Esch/Alzette): 2

#### 6. Divers

##### La maison médicale du Sud (Esch/Alzette)





### La maison médicale du Nord (Ettelbruck)





## La maison médicale du Centre (Luxembourg)

